

## Conseil d'école du 23 juin 2020

Ouverture de la séance à 17h45.

En raison de l'absence de Madame Nougé, Mme Allal assure l'intérim de direction. Les questions posées par les parents élus qui ne sont pas à l'ordre du jour ont été traitées par le conseil des maîtres en amont et les parents ont été destinataires des réponses par mail. Les questions des parents directement adressées à la Mairie ont néanmoins été rajoutées.

### **1 – Présentation des membres du conseil d'école.**

Un tour de table est effectué.

### **2 – Présentation du dispositif ULIS**

Mmes Jean et Flavier, conseillères pédagogiques de la circonscription, viennent présenter le dispositif ULIS en tant que représentantes de l'institution.

Les parents élus étant inquiets de cette implantation, il a été décidé qu'une rencontre aurait lieu ce soir afin de présenter ce dispositif et de répondre à leurs questions.

L'ULIS est intégrée dans l'école, elle permet l'accueil des enfants présentant un handicap qui ont besoin d'adaptations pédagogiques spécifiques et qui peuvent tirer profit d'une scolarisation en milieu scolaire ordinaire.

Les objectifs d'apprentissage envisagés pour les élèves bénéficiant de l'ULIS requièrent des modalités adaptées nécessitant des temps de regroupement dans une salle de classe réservée à cet usage avec un coordonnateur qui construit un parcours pour ces enfants (voir la circulaire de 2015).

Une AVS collective intervient au sein de l'ULIS et dans les classes d'inclusion pour accompagner l'enfant si nécessaire.

Les élèves peuvent aussi bénéficier d'une AVS individuelle dans le cas d'un handicap moteur supplémentaire pour aider dans les gestes scolaires ou périscolaires.

Ces élèves ont également des temps dans la classe de référence, qui est leur classe d'âge, qui leur permettent d'observer leurs camarades, d'adopter une posture d'élève, de participer, d'être dans la même action que les autres et d'apprendre avec les autres avec une aide adaptée.

Ces élèves qui souffrent de troubles cognitifs sont donc inscrits dans les listes de classes et ont un emploi du temps aménagé en fonction des points de réussites et des difficultés de ces élèves, du projet d'école et des discussions avec les partenaires de soins.

Il y aura un véritable travail de partenariat entre l'enseignant et le coordonnateur ULIS.

La mise en place d'un dispositif ULIS à George Sand répond à des besoins : douze élèves de la commune de Colomiers ainsi que des communes environnantes (Pibrac et Cornebarrieu) y seront accueillis.

Le choix de l'implantation du dispositif s'est porté sur l'école George Sand en raison des locaux disponibles.

Dans la ville de Colomiers, il existe deux autres dispositifs ULIS : un à l'école Lamartine (14 élèves) et un à l'école Alain Savary (14 élèves également).

Mme Jean invite les parents élus à se rapprocher, s'ils le souhaitent, des parents élus des écoles Lamartine et Savary pour échanger sur ce dispositif.

Deux formations seront proposées aux enseignants pour les accompagner dans la mise en place ce dispositif : une dès la mi-septembre et une en janvier ou en mars.

Question posée par un parent élu :

*Est-ce que les élèves qui sont dans les classes peuvent bénéficier du dispositif ?*

Le coordonnateur peut outiller les enseignants mais c'est la MDPH qui doit statuer sur cette orientation.

### **3- Vote pour les élections de parents d'élèves par correspondance l'an prochain**

A l'unanimité, les enseignants et les parents élus ont voté pour le vote par correspondance uniquement, il n'y aura donc pas de bureau de vote ouvert sur l'école l'an prochain.

La commission électorale se chargera d'en informer tous les parents et de préparer les élections comme habituellement.

Pour information, le bureau de vote ouvert pendant quatre heures cette année, a recueilli moins de dix votes en présentiel

## **4 – Bilan de l'année 2019-2020**

### **α) École**

Le bilan de l'équipe, malgré une année inédite et des conditions très particulières liées à la situation de la crise sanitaire reste très positif. Bien que la grande majorité des projets prévus cette année n'ait pu avoir lieu, l'équipe enseignante a su réagir et s'adapter en un temps record à l'enseignement à distance à laquelle elle n'était pas préparée grâce notamment à l'ENT, aux liens directs par mail ou par téléphone avec les familles, aux permanences pour les familles en situation de rupture numérique et aux classes virtuelles.

Elle remercie profondément les parents et a conscience de l'effort et de la difficulté à laquelle ils ont été confrontés pour faire l'école à la maison, ce qui n'était pas leur choix. Chacun a assuré du mieux qu'il pouvait dans ce contexte afin de permettre à tous les élèves de garder le lien avec l'école et nous avons tous réussi au mieux de nos possibilités.

En raison du contexte inédit que nous connaissons, les projets annoncés lors du deuxième conseil d'école n'ont malheureusement pas pu être réalisés. Le conseil des maîtres tient à remercier la Mairie de l'aide financière qu'elle avait proposée pour tous ces projets et sait qu'elle pourra à nouveau la solliciter pour l'année prochaine. Cette aide permet de construire et d'initier des projets en diminuant la participation financière demandée aux familles.

Toute l'équipe tient à rassurer les parents quant à la prise en compte l'an prochain des disparités éventuelles liées à la période de confinement et s'engage à mettre en place toutes les aides nécessaires pour que chaque élève puisse reprendre le cours de sa scolarité dans les meilleures conditions possibles.

Depuis les annonces gouvernementales, dès la fin du confinement, concernant la réouverture des écoles, toute l'équipe a su faire face aux différents protocoles à mettre en place, à la reprise des cours en présentiel, lorsque cela a été possible, et à la continuité du travail en distanciel ou en cumulant les deux. La réouverture progressive de l'école s'est très bien déroulée et elle nous permet à tous, malgré les contraintes, de finir cette année scolaire en ayant le plaisir de nous retrouver avant les vacances d'été bien méritées.

### **β) ALAÉ**

Mr De Clercq, directeur de l'ALAE était absent.

### **χ) Parents élus**

Ce 3<sup>ème</sup> conseil d'école vient mettre fin à cette année scolaire inédite que nous venons de connaître.

Le Covid a bousculé nos vies sociales, professionnelles et la scolarité de nos enfants.

La reprise de l'école commencée le 8 juin a permis à de nombreux enfants de reprendre un rituel, de revoir son enseignant, de revoir leurs amis.

Si cette période de confinement a permis à de nombreuses familles de se poser, de recréer du lien, nous gardons à l'esprit que ce ne fut pas le cas pour tout le monde.

L'équipe API tient à remercier toute l'équipe enseignante ainsi que la directrice pour la continuité pédagogique, pour les classes virtuelles, les leçons et les devoirs envoyés durant cette période.

De nombreux échanges parents-enseignants ont été réalisés par mail ou par téléphone et nombreux ont été les enseignants à répondre à nos difficultés. Et nous les remercions.

Le métier d'enseignant, nous vous le confirmons, ne s'improvise pas !

La situation inédite que nous venons de connaître a bouleversé de nombreuses méthodes de travail, il a fallu s'adapter en permanence (le protocole sanitaire en est le parfait exemple) et essayer de répondre aux nombreuses questions avec peu d'information.

Nous espérons que peu d'enfants de notre école se retrouve en situation de décrochage et que la rentrée prochaine se passera au mieux pour notre école.

## **5 – Informations sur les prévisions pour l'année 2020/2021**

- Pour l'année 2020/2021, quelques changements sont prévus : la fermeture d'une classe liée aux effectifs et l'accueil d'un dispositif ULIS, changements déjà annoncés aux parents élus dès la décision actée par l'institution. À ce jour, 336 élèves sont attendus, effectif qui évoluera forcément d'ici la fin de cette année et pendant l'été.
- Le dispositif UPE2A (Unité Pédagogique pour Élèves Allophones Arrivants) reste rattaché à l'école. Il s'effectue à 100 % en itinérance, ce qui répond aux besoins du territoire.
- Les classes ne pourront définitivement être constituées que juste avant la rentrée en fonction des effectifs réels après les déménagements et emménagements ayant lieu pendant l'été.
- La rentrée scolaire pour l'année 2020/2021 pour tous les élèves est prévue le mardi 1<sup>er</sup> septembre 2020. Les conditions d'accueil pour la rentrée en fonction des conditions sanitaires ne peuvent actuellement pas être plus détaillées.
- Les listes de fournitures scolaires par niveaux seront données ou envoyées aux parents par mail par les enseignants d'ici la fin de l'année. Elles seront aussi affichées sur le panneau extérieur de l'école pendant tout l'été. Chaque enseignant complètera en fonction des besoins spécifiques de sa classe en début d'année.

Les parents élus remarquent qu'il y a beaucoup de radiations d'élèves de Grande Section et se demandent s'il y aura des doubles niveaux en élémentaire. L'équipe enseignante répond que cela est possible, mais que les effectifs n'étant pas fixes à ce jour (arrivées et départs possibles pendant l'été), la constitution des classes n'est pas encore certaine.

Les parents demandent si c'est une classe de CP qui a « fermé ».

Les enseignants précisent c'est un poste d'enseignant qui a été supprimé et non un niveau de classe en particulier.

Les parents indiquent qu'au vu des circonstances exceptionnelles, les élèves de Grande Section n'ont pas pu visiter l'école cette année et demandent si un accompagnement particulier sera prévu pour les élèves de CP l'année prochaine ?

Les enseignants précisent qu'une phase d'adaptation ainsi qu'un accompagnement sur le temps de la cantine sont en effet prévus.

## 6- Point sur la coopérative scolaire

Sur le relevé du 30 mai 2020, il restait 8 012,36 €.

Toutes les sorties ont été annulées pendant le confinement et peu d'acomptes ont été versés.

Nous avons un avoir pour la sortie au Château de Bergues des CE2. Cette sortie sera reprogrammée l'année prochaine ou remboursée.

Le deuxième projet qui a eu des incidences sur la coopérative a été le projet théâtre. Les parents qui ont payés pour ce projet ont été remboursés mais il reste encore 1 164 € qui n'ont pas été prélevés.

Les parents doivent penser à encaisser leur chèque.

Il restera encore une dépense de 1 817,67 € à déduire. Cette somme résulte d'achats de matériel pour des projets de classe, du renouvellement de l'abonnement Beneylu pour 3 ans et de l'achat des photos de groupe pour toutes les classes. En effet, la coopérative scolaire a fait le choix d'offrir à chaque élève en souvenir, grâce à l'aide du photographe de l'école que nous remercions, une photo de classe réalisée à partir des photos individuelles faites en début d'année.

Quand tout cela aura été prélevé, il restera 5 030,69 €.

Un parent demande ce que nous avons prévu de faire de cet argent l'année prochaine.

L'équipe enseignante indique qu'elle n'a pas encore réfléchi à la question au vu de la situation actuelle.

## 7. Questions des parents posées à l'élue présente

*L'activité du centre de loisirs sera exceptionnellement délocalisée sur l'école et non au Cabirol : cet aménagement peut-il être conservé pour l'an prochain ? Beaucoup d'enfants ne veulent pas aller au Cabirol car c'est trop grand. Avec un centre de loisirs au sein même de leur école, les enfants sont en terrain connu, avec les lieux qu'ils fréquentent chaque jour, leurs amis et leurs animateurs.*

Il y aura bien une offre d'accueil cet été ; l'objectif étant d'accueillir le maximum d'élèves.

Finalement, il est prévu de n'ouvrir que deux centres de loisirs : un centre à l'école Alain Savary et un centre au Cabirol.

Aucun centre de loisirs à l'école George Sand n'est envisagé à ce jour, ce que déplore les parents élus. La mairie estime qu'il est important pour les enfants de changer de lieu et d'être accueillis dans un cadre verdoyant tel que le Cabirol qui offre des conditions d'accueil idéales et où l'implantation de piscines est possible.

Le centre de loisirs à l'école Alain Savary offre également la possibilité d'accéder aux aires vertes du Bassac et de l'Aussonnelle.

Deux cent cinquante à trois cent enfants seront accueillis au centre d'Alain Savary.

Dans ce contexte particulier, les mots d'ordre sont flexibilité et réactivité.

Les parents élus demandent, au vu du contexte sanitaire actuel, comment va se passer l'accueil des enfants dans les centres de loisirs cet été.

Mme Clouscard-Martinato répond que l'essentiel est de répondre aux besoins des familles et que les personnels de la municipalité espèrent que la situation va se stabiliser car il faut appliquer les textes réglementaires.

*Afin de permettre un retour plus rapide des enseignants dans les écoles, pourquoi la Mairie n'a-t-elle pas pris la décision d'accepter les enfants des enseignants en priorité au même titre que les enfants des soignants et des forces de l'ordre ?*

Les parents élus déplorent le fait qu'une priorité d'accueil n'a été donnée par l'Etat que pour les enfants des personnels de soignants et de sécurité et non pas pour les enfants d'enseignants, des personnels de restauration et d'accueil, ce qui n'a pas permis à tous les enfants de retrouver le chemin de l'école.

Mme Clouscard-Martinato précise que ce n'était pas une décision de la Mairie mais bien une décision du Rectorat.

Mme Clouscard-Martinato précise que la Mairie a été énormément sollicitée sur l'ensemble des protocoles lors de la reprise après le confinement.

Chaque semaine a été un challenge pour toutes les équipes de restauration, d'entretien, l'ensemble des personnels municipaux et de direction, les enseignants, l'équipe de l'Alae, etc... Les animateurs, les enseignants, le personnel de restauration et d'entretien sont revenus dans une esprit de partage de confiance et d'engagement.

La mairie remercie tout le Monde et souhaite une bonne fin d'année à tous.

**Séance clôturée à 19h05.**

Mme MIGUEL  
Secrétaire de séance

Mme ALLAL  
Intérim de direction